

Nouveau lycée : « plus spécialisé que moi, tu meurs ! »

La SIF

Processus de choix complexe, erreurs d'orientation dans l'enseignement supérieur, surspécialisation précoce : tels sont les ingrédients de la cuisine « lycée général » à la sauce « bouquet de spécialités ». Il y a urgence : modifions la recette significativement et rapidement avant l'indigestion généralisée en simplifiant l'orientation, en informant sur les prérequis du supérieur, en élargissant le spectre de formation des élèves. Action !

Avant la réforme

De 1965 à 2019, les études au lycée général sont organisées par l'État sous forme de séries. Chaque série est définie comme un ensemble cohérent de disciplines s'articulant autour de plusieurs disciplines principales. Cette période se caractérise par la montée en puissance des disciplines scientifiques : en 2018, le baccalauréat S concerne 52 % des bacheliers.

La réforme et les spécialités

Pour faire pièce à la suprématie de la filière S et pour répondre à une hypothétique demande sociétale de profils diversifiés, la notion même de série vole en éclats en 2018, sous la fêrule de Jean-Michel Blanquer, ministre de l'Éducation nationale. Ce n'est plus l'État qui organise les études au lycée... C'est l'élève lui-même. Après quatre mois de classe de seconde, parmi treize possibles, il choisit trois spécialités qu'il étudiera en classe de première. En première, *bis repetita* :

il peaufine l'organisation de son cursus en choisissant celle de ses trois spécialités qu'il abandonnera en terminale. Fini le groupe-classe... Exit le professeur principal... Oubliée la cohérence interne à chaque série... Et vive les nouvelles inégalités sociales devant des choix de spécialités supposés ne pas conditionner celui des filières de l'enseignement supérieur! Bravo aux choix incohérents! Bienvenue aux regrets à l'orée des études supérieures!

Le tronc commun

En contrepoint de ce libre choix de spécialités surgit le tronc commun. Il représente plus de 55 % du volume horaire total, soit seize heures d'enseignement dont deux seulement sont dévolues aux sciences. Tous les élèves étudient obligatoirement deux langues vivantes, mais moins de 5 % font de l'informatique en terminale. Ils suivent quatre heures de français et autant de philosophie. Mais, avec deux spécialités seulement, plus aucun ne bénéficie d'un enseignement en terminale fondé comme avant la réforme sur l'approfondissement de trois disciplines. Ce tronc commun quasiment sans sciences et cet approfondissement insuffisamment polyvalent conduisent à ne proposer aux élèves qu'une vision du monde trop parcellaire. Il est inquiétant que les futurs citoyens ne bénéficient pas d'un enseignement leur garantissant d'acquérir les notions permettant de comprendre les enjeux du numérique, du réchauffement climatique ou des biotechnologies.

Les spécialités : concentration des choix...

La réforme a certes permis d'ériger en spécialités complètes des disciplines qui n'étaient auparavant qu'à faible volume horaire. Ainsi en va-t-il de l'informatique (*Informatique et sciences du numérique*, NSI) passée de deux heures en terminale S à quatre heures en première et six en terminale (*Numérique et sciences informatiques*, NSI). Mais cette spécialité n'est proposée que dans un lycée sur deux ; le nombre de postes au CAPES et à l'agrégation d'informatique demeure très faible. Parallèlement, les effectifs en « sciences de l'ingénieur » ont été divisés par près de quatre en cinq ans. Le but de la réforme était de diversifier les parcours des élèves. Mais en pratique, 44 % des élèves choisissent les trois mêmes combinaisons. Et sur les 78 combinaisons possibles, 68 sont choisies par moins de 3 % des élèves : la diversification effective des profils se fait attendre... d'autant plus que le resserrement des choix sur les spécialités principales s'accroît depuis deux ans. Cela s'explique par l'accroissement de choix paradoxaux : de nombreux élèves souhaitant faire des études d'informatique choisissent d'abandonner la spécialité NSI en terminale pour conserver *Physique-chimie*, au prétexte que cela leur ouvrirait plus de portes après le bac.

... et ajustements inopportuns

Ce sont les ajustements censés pallier l'abandon de spécialité en terminale. Eu égard à l'abandon d'une spécialité en terminale, même les spécialités les plus choisies le sont moins qu'avant la réforme. Les élèves « sans maths » ne représentaient que 13 % des effectifs avant la réforme. Ils sont 40 % depuis. En première, une rustine d'1h30 de mathématiques est ajoutée, obligatoire pour les élèves qui n'ont pas choisi la spécialité *Mathématiques*... en plus de leur emploi du temps standard. Les élèves qui abandonnent les mathématiques en terminale peuvent choisir l'option *Mathématiques complémentaires*. Ces ersatz sont insuffisants pour suivre un parcours en sciences ou en sciences économiques et sociales ; ils ferment les portes correspondantes de l'enseignement supérieur. À l'inverse, le programme de la spécialité *Mathématiques* est trop ambitieux pour les futurs économistes : près de 80 % d'entre eux abandonnent cette spécialité en terminale. Les *Sciences de l'ingénieur* ne peuvent être étudiées sans un minimum de physique... deux heures de physique obligatoires ont donc été ajoutées pour les élèves suivant cette spécialité. Si ces élèves suivent aussi la spécialité *Physique-chimie*, ils subissent en outre des enseignements partiellement redondants. Bref, plutôt que de rendre les parcours des élèves cohérents, les mesurette maladroites ajoutées ne font que compliquer les parcours, sans apporter de réelles solutions.

L'addition se paie dans le supérieur

Choix de spécialités non coordonnés, élèves mal informés, professeurs sans formation appelés à guider les choix des élèves... le tout mâtiné d'un discours « tout choix de spécialité permet toute poursuite d'étude dans l'enseignement supérieur » : c'est le cocktail détonant qui conduit à de multiples erreurs d'orientation et à autant d'échecs dans l'enseignement supérieur. Par exemple, 30 % des élèves ayant suivi la spécialité *Numérique et sciences informatiques* ont abandonné la spécialité *Mathématiques*. Ils ne découvrent qu'en début de licence qu'un bagage en mathématiques non négligeable est indispensable pour réussir des études en informatique. Les licences sont contraintes de proposer des modules de remédiation ou des parcours en quatre ans, pour contrecarrer les conséquences de choix de spécialités inopportuns. Le coût engendré est doublement préjudiciable : humainement, pour les étudiants catalogués « oui, si » et financièrement pour les universités, déjà exsangues à cause des crises économiques récentes.

Trois spécialités en terminale

Une caractéristique centrale du nouveau lycée augmentant les échecs en première année postbac réside dans la surspécialisation précoce, due à

l'abandon de la troisième spécialité en terminale. Trois spécialités, c'est que ce proposaient peu ou prou les anciennes séries. L'abandon d'une spécialité en terminale, outre le manque de 60 % de la discipline concernée, conduit à effacer les notions correspondantes étudiées en première et seconde.

Aussi, les améliorations suivantes sont-elles indispensables pour éviter d'envoyer des cohortes d'étudiants, chaque année grandissantes, vers un échec assuré :

- stopper l'hypocrisie du tout à la carte et **définir un ensemble restreint de triplètes de spécialités cohérentes avec des choix d'orientation** ; par pragmatisme et faute de moyens, certains lycées pratiquent déjà cette restriction d'une part en n'offrant que quelques spécialités et d'autre part en contraignant les associations de spécialité ;
- **autoriser les établissements recrutant en postbac, y compris pour leurs formations non sélectives, à définir pour chaque formation des spécialités prérequis** pour offrir aux jeunes des chances significatives d'y réussir ;
- **conserver en terminale les trois spécialités choisies en première** (et revoir en conséquence, à la baisse, le volume du tronc commun).

Ces améliorations ne résoudront pas tous les problèmes posés par la réforme du lycée. Mais, en simplifiant le système, et associées à une simplification de Parcoursup, elles limiteront les inégalités sociales et de genre, et surtout le gâchis humain engendré par la multiplication des erreurs d'orientation et les déceptions afférentes dans l'enseignement supérieur. Il est plus que temps de rouvrir le débat sur la structure même du lycée !